Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 9

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'atteste le sceau de nos armes près la signature de notre Secretaire Ballival. Signé « MESTREZAT »

Le sceau aux armes de Gottlieb Imhof, de Berne, pour lors Bailli d'Orbe et d'Echallens, de 1750 à 1755.

Je soussignée ayant examiné, et fais examiner par des personnes entendues le Règlement cy contre, et vu qu'on n'y a rien trouvé que de bien et même de fort utile pour l'avantage de la Commune et des particuliers de Gumoëns pourvu qu'on tienne la main à son exécution, je lait approuvé, selon les droits et la compétence que j'en ais, en fais foi mon sceau et ma signature, ce 8e Mai 1751.

Signé « la douariere de Gumoëns d'Orsouds »

Le sceau aux armes de la famille de Goumoëns.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Le comité de l'**Association pour la restauration du château de Chillon** a publié son neuvième rapport au commencement du mois d'août. Il renferme de nombreux renseignements sur tous les travaux qui ont été accomplis autour du château et à l'intérieur de celui-ci pendant l'année écoulée.

« L'année 1901, dit-il en matière de conclusion, marque la fin d'une des phases essentielles des travaux à Chillon. L'architecte a pu réaliser ce qu'il avait proposé, l'achèvement des fouilles à l'intérieur du château ; l'exploration et les piquages des salles qui sont encore à explorer ira beaucoup plus rapidement, en ce sens que ces travaux nécessiteront, il faut l'espérer, beaucoup moins de reprises en sous-œuvre, de consolidations urgentes, de réparations à faire au cours même des fouilles. »

L'assemblée annuelle des membres de l'association a eu lieu le 7 août. Elle a été remplie surtout par une conférence de M. A. Næf, archéologue cantonal, qui a fait l'historique du château depuis ses origines jusqu'au XIIIe siècle.

La fondation de Chillon se perd dans la nuit des temps. L'exploration archéologique qu'a dirigée M. Næf, a révélé que le rocher sur lequel s'élève Chillon est d'origine glaciaire.

Lors de la construction de la ligne de chemin de fer Villeneuve-Lausanne, l'établissement de la voie a fait découvrir, près du pont-levis de Chillon, un squelette parfaitement conservé, avec quelques armes et ornements en bronze, dont l'inhumation doit remonter à l'âge du bronze. Ce serait un sérieux indice de l'existence de Chillon à cette époque.

De l'époque romaine, Chillon n'a conservé que quelques tuiles

grossières, enfouies dans la couche d'incendie qui recouvre le rocher. On y a trouvé également une monnaie romaine du IVe siècle.

Mais comme on n'a découvert dans la couche en question aucun vestige d'ustensile, aucun débris qui dénote l'existence d'habitation, M. Næf en conclut que Chillon n'était alors qu'un poste d'observation, un poste de vigie, chargé de la surveillance du défilé commandant la route du Valais. Contrairement à ce qu'on croyait jusqu'ici, la route romaine, au lieu d'escalader les hauteurs de Chambabaud, longeait probablement le lac.

Chillon n'est devenu une véritable forteresse qu'au IXe siècle. A propos de cette date, M. Næf repousse, de concert avec l'archéologue zurichois, M. Rahn, et d'autres, la légende qui veut que le conseiller de Charlemagne, le fameux Wala, y ait été enfermé par l'ordre de Louis le Débonnaire.

En vertu d'un acte de 999, Chillon fut donné par le roi de Bourgogne Rodolphe III à l'évêque de Sion, dont un des successeurs le remit en fief au comte de Savoie Humbert aux Blanches Mains. M. Næf, dans son exposé qui a été salué par les applaudissements de l'assemblée, s'est arrêté au XIIIe siècle. Ajoutons que son travail sera prochainement adressé aux membres de l'association.

*** Dans la *Zeitschrift für's Schweizer-Haus*, M. le professeur Dr Gustave Tobler, de Berne, donne une notice sur **Albert de Haller, directeur des Salines.** Alors qu'il était déjà célèbre en Europe, le grand Haller revint à Berne servir la république et bénéficier des emplois qu'elle réservait aux patriciens. Après avoir été *Rathausammann*, il devint, en 1758, directeur des salines de Roche. C'était une place avantageuse, dont les revenus étaient élevés. Mais, par contre, il fallait habiter Roche, et exercer une active surveillance. Les menus détails de l'existence du savant bernois à la tête des salines de LL. EE. sont décrits d'une manière très pittoresque par M. Tobler.

Du même auteur : **Documents de Saint-Maurice, relatifs à Gryon,** dans l'*Indicateur d'Histoire suisse.* Ce sont six documents établissant les droits de Saint-Maurice sur Gryon. Ces droits furent achetés en 1285 et 1287 par les abbés aux nobles de Sax de Naters, et lors de la conquête, LL. EE. de Berne reconnurent ces droits (1476). Les actes en question furent produits dans la seconde moitié du XVIIIe siècle à propos des forêts de Gryon.

*** Les livraisons 5 et 6 de l'**Histoire du canton de Vaud dès ses origines,** par Paul Maillefer, confirment l'excellente impression qu'ont faite les précédentes. Quarante-six gravures documentaires les illustrent. Le récit se distingue par la clarté et l'impartialité ; il se lit facilement et avec intérêt.